

des mesures législatives adoptées par un gouvernement est proportionnel à la compétence de ce gouvernement n'est qu'un mythe. C'est à la qualité et non à la quantité des mesures législatives qu'on mesure la valeur d'un gouvernement et ce qu'il apporte à la nation qu'il gouverne.

Le Parlement a la responsabilité non seulement d'adopter de bonnes mesures législatives, mais encore de modifier ou de rejeter les mauvaises. Dans une démocratie, c'est sa fonction la plus vitale. L'idée que nous devons tout faire rapidement, en un temps de plus en plus court, du fait que nous vivons à l'ère moderne des ordinateurs et des communications instantanées n'est pas très logique, à mon avis. A entendre parler certains, on croirait que le Règlement ayant été établi avant la découverte de la relativité, ses dispositions sont démodées et que des règles modernes devraient permettre d'expédier les travaux parlementaires à une vitesse plus grande que celle de la lumière. Rien ne saurait être plus faux.

Si nous réalisons ce désir effréné de débats de plus en plus courts, de mesures de plus en plus nombreuses, adoptées dans un délai de plus en plus court, nous créerons une situation absurde. Il arrivera que, quelques jours avant l'ouverture de la session, les députés seront informés que les mesures que le gouvernement propose d'étudier sont adoptées d'office et qu'il n'est plus nécessaire de siéger. Nous nous trouverons dans la même position que la femme du poème suivant:

There was a young lady named Bright
Whose speed was greater than light,
She left home one day,
In a relative way,
And returned home on the previous night.

Le gouvernement aimerait nous voir admettre que lorsqu'il estime avoir raison sur un point, moins on y consacrerait de temps, mieux cela vaudrait. Si nous arrivions à rendre la durée négative, ce serait encore mieux. A cet égard, monsieur l'Orateur, j'aimerais citer une fois de plus Beauchesne, page 112:

Le simple souci de raccourcir les sessions peut aboutir à une limitation induite de la liberté de parole. Les devoirs d'un parlement représentatif sont trop importants pour être remplis à la hâte. Nulle question ne doit être tranchée qu'après avoir été discutée à fond. On doit, sans doute, s'efforcer d'économiser du temps, mais chaque nuance d'opinion a néanmoins le droit d'être exprimée, et les députés qui désirent donner leur avis ne doivent pas en être empêchés. Le Canada est un pays immense, qui s'étend de l'Atlantique au Pacifique. Les problèmes des régions de l'Ouest ne sont pas ceux des régions de l'Est. L'avis des députés de la Colombie-Britannique et des pro-

vinces des Prairies diffère de celui des députés de l'Ontario, l'avis des députés de l'Ontario diffère de celui des députés du Québec, et l'avis de ces derniers diffère de celui des représentants des provinces Maritimes. C'est ce qui explique la nécessité des longues discussions à la Chambre. Une session de deux mois, si elle est mal administrée, fait gaspiller plus de temps qu'une session de six mois marquée par aucune perte de temps. Il faut que les débats soient libres, mais aussi au point. Au Parlement, chaque région du pays est représentée, et aucune règle ne devrait réduire au silence le représentant élu qui juge avoir un message à transmettre. La liberté de parole est un principe sacré et, s'il est un endroit où il faut le respecter, c'est bien au parlement de la nation. Et il incombe à l'Orateur de voir à ce que personne n'enfreigne ce principe

• (5.10 p.m.)

La plupart des gens, sans trop réfléchir, établissent l'équation spéieuse: démocratie égale parlement. Les exemples qui nous viennent spontanément à l'esprit sont ceux du Canada, des États-Unis, de la Grande-Bretagne et de la France. Dans chacun de ces pays, il y a un parlement; on présume donc qu'il s'y trouve également une démocratie. J'estime, monsieur l'Orateur, qu'il ne s'ensuit pas nécessairement que si on a une démocratie on a un parlement, et qu'on a un parlement si on a une démocratie. Cela revient à dire que parce que tous les Parisiens sont des Français, tous les Français sont des Parisiens.

Il y a une façon de parlement en Russie qui expédie ses travaux avec célérité. Le gouvernement soviétique indique au Parlement ses suggestions pour l'année et le Parlement les avalise en deux ou trois jours, je crois. Ensuite, les parlementaires rentrent chez eux, s'étant acquittés de leur tâche.

La pierre de touche de la démocratie, selon moi, est une opposition libre, qui ait le droit de protester, de faire ressortir dans un débat public, l'importance de points de vue divergents, de relever les faiblesses des programmes gouvernementaux. C'est la pierre angulaire du système démocratique. La démocratie a prospéré là où les parlementaires ont fait preuve de vues pondérées et éclairées, là où il était reconnu qu'en les élisant, le public n'en tendait pas qu'ils soient des dictateurs, mais plutôt qu'ils deviennent, temporairement, des serviteurs du peuple. Les gouvernements ne devraient jamais oublier qu'ils sont élus pour être les serviteurs du peuple et non ses maîtres.

Nous devrions nous souvenir que les règles et la pratique du Parlement sont le bien de toute la Chambre; elles ne sont pas l'apanage des gouvernements, non plus qu'une prérogative du gouvernement au pouvoir. Il est exact qu'en ce qui concerne l'attribution du temps, un ministre doit proposer une motion en con-